



UNE EFFICACITÉ POUR VOTRE TRANQUILITÉ!

PUNAISE DE LIT **PROCEDURE AVANT ET APRES LE TRAITEMENT**

COLLABORATION ET DEVOIRS DU RESIDENT / LOCATAIRE

La collaboration avec notre entreprise est cruciale pour venir à bout de l'infestation des punaise de lit,

La préparation fait partie intégrante du traitement et il en sera de votre responsabilité,

Il sera donc important de communiquer avec nos services pour obtenir la date du traitement, afin de vous assurer que toutes les étapes de préparation des pièces ont été suivies avant le traitement, Vous trouverez ci-dessous les recommandations qui vous aideront à préparer les zones affectées de votre habitation, en vue du traitement,

AVANT LE TRAITEMENT

- Rendre accessible la pièce. Faites disparaître le désordre inutile et retirez tout les objets qui traîne sur le plancher.
- Démontez les plinthes en bois dans les pièces infesté (seulement nécessaires lors de grosse infestations) et éloignez les meubles des murs. Lavez tous les plancher, bureaux, tiroir, garde-robes de l'habitation avant le traitement .
- Videz les garde-robes, tiroir, bureaux, etc... . Placez la literie et tous les vêtements dans des sac de plastique, refermez-les et sortez-les de la pièce. Assurez-vous que tous les sacs sont bien fermés avant de les déplacer d'une pièce à l'autre.
- Lavez la literie et tous les vêtements dans l'eau la plus chaude possible, minimum 60°, ou faites les sécher dans un sèche-linge, partiellement rempli, à chaleur élevée pendant 30 minutes. Remettez toute la literie et les vêtements dans de nouveaux sac plastique et refermez-les à nouveau.
- Les vêtements ou autre objet qui ne peuvent être lavés sont à déposer en congélation, emballés dans un sac plastique de 100 Litres maximum, pour un délai de 72 heures et à une température minimum de -20°c .

Nous assurons un services de congélation ainsi que le transport de vos affaires consultez-nous !

- Tous les tapis, fait à la main, meubles rembourrés et tissu délicats importés nécessitent un nettoyage à la vapeur. **« Nous assurons la location de machine à vapeur consultez-nous »**
- Utilisez un aspirateur muni d'un bec suceur pour capturer les punaises de lit et les œufs. Passez l'aspirateur dans les fissures du matelas, sur le cadre de lit, le sommier, la tête de lit, les pieds de lit, les plinthes, toutes les boiseries et les objets qui se trouvent à proximité du lit . Répétez le même processus dans toutes les pièces de l'habitation . Assurez-vous que l'aspirateur est muni d'un sac qui peut être enlevé après chaque utilisation. Evitez d'utiliser des aspirateur sans sac. Passer l'aspirateur tous les jours après chaque traitement et enlevez le sac après chaque utilisation.
- Mettre un avertissement sur les affaires contaminées qui seront déposées sur la voie publique dans l'attente d'un ramassage par la voirie, ceci afin d'éviter la récupération et la réinfestation d'autres logements.

PRISE EN CHARGE DE VOS EFFETS PERSONNELS

Les sacs contenant vos effets personnels seront pris en charge devant l'entrée de votre immeuble ou maison.

Au retour de congélation, vos sacs vous seront rendus également devant l'entrée de votre immeuble ou maison.

Si vos effets personnels doivent être pris en charge par nos soins de votre appartement jusqu'à notre véhicule, il faudra nous en informer avant notre rendez-vous

Un forfait de **80.00€TTC/heure**, par tranche horaire d'une heure complète, vous sera facturé en plus pour la manutention.

Le même tarif s'applique au retour de vos effets personnels, si ces derniers doivent être déposés directement dans votre appartement .

Pour les objets volumineux,et/ou encombrants,tel que lit, matelas, sofa, commode, bureaux, etc... un devis personnalisé sera établi sur votre demande.

Pour la mise en congélation de vos effets personnels :

- dans les sacs de 100L remplis à 75% une étiquette (de préférence scotche de déménageurs ou tiro) devra y être apposé avec votre nom et le numéro (pour 10 sacs 1/10, 2/10...). Ne seront pas pris les sacs avec chaussures, boîte en carton ou autre objet pouvant déchiré le sac ou manquement des étiquettes.
- Dans les boites de 64L une feuille avec votre nom et le numéro (pour 10 boites 1/10, 2/10...) devra être posé sur le dessus et à l'intérieur de la boîte. Ne seront pas prise ces boites si remplis de livres, de vinyles ou manquement des étiquettes.
- Dans les boites de 42L une feuille avec votre nom et le numéro (pour 10 boites 1/10, 2/10...) devra être posé sur le dessus et à l'intérieur de la boîte. Ne seront pas prise si un manquement des étiquettes est constaté.
- Dans les boites de 35L une feuille avec votre nom et le numéro (pour 10 boites 1/10, 2/10...) devra être posé sur le dessus et à l'intérieur de la boîte. Ne seront pas prise si un manquement des étiquettes est constaté.

Pour la mise en congélation d'objet volumineux (matelas, tapis...) ces objets devront être emballé sous plastic ou cellophane. Une étiquette devra y être collé avant leur enlèvement. Aucun objet ne sera mis en congélation si l'une de ces indications n'est pas respecté.

Dans les boites et sacs aucun liquides (boule à neige, parfum, bouteille d'eau ou d'alcool) ne devront être misent pour éviter leur brisement. Aucun gaz (déodorant, laque...) ne devra être mis pour éviter leur explosion.

Lors de la prise en charge des effets personnels à mettre en congélation la facturation et le règlement se feront avant le chargement. Aucune affaires (boites, sacs...) ne seront prisent sans le règlement de ceux-ci.

Pour toute réclamation ou demande d'information merci d'envoyer un e-mail à : action3d.idf@gmail.com qui sera transmis pour un retour au plus vite.

Stockage des affaires :

-Lors de congélation avec traitement biocide le stockage des affaires est compris pendant 22j de traitement et 21j pour la détection canine. Au delà une facturation de garde-meuble sera appliqué.

-Lors de congélation sans traitement biocide le stockage des affaires n'est compris que pour la congélation 5j (1j allé, 3j de congélation et 1j retour). Au delà une facturation de garde-meuble sera appliqué.

APRES LE TRAITEMENT A VOTRE RETOUR

- Lors des traitements, nous recommandons de quitter votre appartement et d'attendre au minimum 4 heure avant d'y retourner.
- Les enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'allergies, ou atteinte d'une maladie cardiaque, rénal ou respiratoire, ne devraient pas réintégrer le logement avant un délai de 24 heures.
- Même si les pesticides recommandés sont relativement peu toxiques, le respect d'un tel délai minimise les risques d'exposition et ce, particulièrement pour les personnes plus sensibles.
- Une fois ce délai atteint, il est nécessaire d'assurer une bonne ventilation du logement, idéalement en ouvrant les fenêtres pendant un minimum de 1 heure.
- 7 jours après le dernier traitement, vous pourrez remettre la lingerie et les vêtements dans les bureaux, commodes, tiroir, garde-robes et tables de nuit.
- Ne lavez pas l'insecticide pour au moins 15 jours, pour de meilleur résultat.

REMARQUES

Les livres devront être mis par petites quantités dans des box de 42 L fournis pas nos soin Les insecticide ne tue pas les œufs seul un limitateur de croissance est appliqué en même temps que la matière active. Il est donc impératif de recommencer le traitement 12 jours après le premier et 10 jours après le deuxième suite au fréquence d'éclosion des œufs, afin de s'assurer que le problème est éliminé.

Nous vous recommandons de ne pas laisser d'argent ou d'objet de valeur dans votre logement. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de disparition de tout vêtement de luxe, objet de valeur, ou autres et qui n'aurait pas été dûment annoncé et identifié lors de notre prise en charge.

Si vous êtes absent au rendez-vous fixé ou si l'appartement n'est pas bien préparé, le logement ne sera pas traité et un déplacement de 175,00€ TTC vous sera facturé.

Bien évidemment, nos spécialistes se tiennent à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Par ma signature, je soussigné, locataire, sous-locataire, propriétaire, confirme avoir reçu, pris connaissance et compris les instructions et mises en garde susmentionnées et avoir pris toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des traitements de désinsectisation.

Nom et Prénom :

Adresse :

Date et lieu :

Signature :

Sans votre signature sur ce document, il ne nous sera pas possible d'intervenir dans votre logement.

Sarl. Action 3D 7 rue de la platone – 95420 Saint-Gervais
Tel : 01.34.66.60.28 - Port:06.33.24.20.10
Email : action3d.idf@gmail.com
Site : www.action3d-punaise-paris.fr
Siret:810524710RCS